

Commune de LE QUILLIO
Compte rendu
Réunion du Conseil Municipal
Séance du Vendredi 13 Mars 2015

Compte administratif 2014
Budget Commune

Après avoir dressé le compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LE POTTIER Franck, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur HAMON Xavier, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		186022.50				186022.50
Opérations de l'exercice	276241.52	409634.36	370272.55	475771.50	646514.07	885405.86
TOTAUX	276241.52	595656.86	370272.55	475771.50	646514.07	1071428.36
Résultats de clôture		319415.34		105498.95		424914.29
Restes à réaliser	123550					

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2014

Budget Commune

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Xavier HAMON, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	105 498.95 €
- un déficit de fonctionnement de :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 105 498.95 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 0.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **105 498.95 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 133 392.84 €

R 001 (excédent de financement) 0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement -123 550 €

Excédent de financement (1) 0.00 €

Besoin de financement F = D + E 0 €

AFFECTATION = C = G + H 105 498.95 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 105 498.95 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 0.00 €

DEFICIT REPORTE D 002 0.00 €

Compte administratif 2014

Budget Assainissement

Après avoir dressé le compte administratif 2014, Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LE POTTIER Franck, adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur HAMON Xavier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer

ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		27 569.20				27 569.20
Opérations de l'exercice	3 674.57	10 757.58	15 005.29	14 286.42	18 679.86	25 044
TOTAUX	3 674.57	38 326.78	15 005.29	14 286.42	18 679.86	52 613.20
Résultats de clôture		34 652.21	718.87			33 933.34
Restes à réaliser						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2014 Budget Assainissement

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Xavier HAMON, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0.00 €
- un déficit d'exploitation de : 718.87 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) -718.87 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 0.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

-718.87 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

0.00 €

R 001 (excédent de financement)

34 652.21 €

<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement (1)	0.00 €
Besoin de financement F = D + E	0.00 €
AFFECTATION = C = G + H	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	718.87 €
DEFICIT REPORTE D 002	-718.87 €

Compte administratif 2014

Budget Lotissement

Le Compte administratif 2014 du budget Lotissement est présenté par Monsieur HAMON Xavier, Maire, il se présente comme suit :

- Recettes de fonctionnement	111 697.37
- Dépenses de fonctionnement	111 697.37
- Recettes d'investissement	159 573.94
- Dépenses d'investissement	159 573.94

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Franck LE POTTIER approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014.

Comptes de Gestion 2014

Monsieur le maire rappelle que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs s'y afférents. Après s'être fait présenter les budgets primitifs (budget principal et budgets annexes) de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 des différents budgets, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les comptes de gestion du Budget principal de la commune et des budgets annexes du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Taux des contributions directes

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des contributions directes pour l'année 2015.

Ils restent donc fixés ainsi :

- Taxe d'habitation : 14.49 %
- Taxe foncière (bâti) : 20,54%
- Taxe foncière (non bâti) : 56,50 %

Budget Primitif 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2015 présenté par Monsieur Le Maire. Il s'équilibre ainsi :

- Recettes et Dépenses de fonctionnement : 400 028.20 €
- Recettes et Dépenses d'investissement : 629 646 €

Budget Primitif 2015

Assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2015 « Assainissement » présenté par Monsieur Le Maire. Il s'équilibre ainsi :

- Recettes et dépenses d'exploitation : 16 125 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 43 577.21 €

Budget Primitif 2015

Lotissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2015 « Lotissement » présenté par Monsieur Le Maire. Il s'équilibre ainsi :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 201 974.94 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 159 573.94 €

Questions diverses

Lotissement Hameau des Chênes : 2 pavillons locatifs sociaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ACCEPTTE la cession dans le lotissement du bourg, le Hameau des Chênes, situé rue des Lavandières, du lot n°2 d'une contenance de 671 m² pour la construction de 2 pavillons locatifs sociaux dits banalisés (logements familiaux).

-En adéquation avec la demande locative enregistrée, le programme est établi

comme suit :

1T3 de plain-pied + 1T3 en duplex, avec garages privés et jardins aménagés.

-Ce lot viabilisé (branchements individuels pour tous les réseaux - EDF, EP, AEP, FT-pour chaque logement inclus) sera cédé par la commune pour le montant de l'euro symbolique.

-ACCEPTE, en contrepartie des frais de viabilisation, une participation de Côtes d'Armor Habitat à hauteur de 2500€ par logement à l'Accord-Cadre signé en partenariat entre Côtes d'Armor Habitat et la Cidéral (délégation de compétence en matière d'aide à la pierre).